

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 26 janvier 2017 établissant la liste des élèves directeurs et élèves-directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'École des hautes études en santé publique à compter du 1^{er} janvier 2017

NOR : AFSN1730035A

La directrice du Centre national de gestion,
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable corps des directeurs, d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs organisé par l'École des hautes études en santé publique pour l'accès aux emplois de personnel de direction des établissements mentionnés aux 2^o à 6^o de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, dans les établissements mentionnés au 1^o de l'article 2 de la même loi et figurant sur une liste et aux emplois, en qualité de directeur adjoint dans les établissements mentionnés aux 1^o et 7^o de l'article 2 de la même loi,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés élèves directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'École des hautes études en santé publique à compter du 1^{er} janvier 2017 et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419, sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, les personnels ci-après désignés :

Mme ASTIER Magdeleine.
Mme ATTANE Cécile.
Mme BAHERRER (NOVAIS) Sabine.
Mme BALLOFFY Cécile.
M. BEKHTI Habib.
Mme BENZAQUEN NAVARRO Elsa.
Mme BERTRAND Johanna.
Mme BOULANGER (MONGIN) Audrey.

Mme BOURGEOIS Mélodie.
Mme BOUSQUET Marion.
Mme BOUVIER Aude.
M. BUCHERIE Soffian.
Mme CHERMEUX Julie.
Mme CLAVERIE (DELAFUENTE) Sylvia.
Mme CLESEN Annaëlle.
Mme COLLETTA Aurélie.
Mme COTELLON Lisa.
Mme DANIEL Lisa.
M. DE BENALCAZAR Sébastien.
Mme DE VILLENEUVE Nathalie.
Mme DEBLAIS Clémence.
Mme DILASSER Aurélie.
Mme DURVIL Océane.
Mme FELTZINGER Sarah.
M. FLOCH Fabrice.
Mme FLOQUET (VOISIN) Véronique.
Mme FORET (BRUNELLA) Peggy.
Mme GRIESMAYER Carole.
M. GRIS Alexandre.
Mme GUIFFAULT Tiphaine.
M. HAINAUT Geoffroy.
M. HÉLIE Jean-François.
Mme HERVE Lucie.
M. HUET Sébastien.
Mme JAFFARD (EUGENE) Ophélie.
Mme KICHETA Sabrina.
M. LAFITTE Clément.
Mme LAVALLARD Aurore.
Mme LE COCQ Éloïse.
Mme LE GOFF Amélie.
M. LE NEILLON Jean-Michel.
Mme LEBATARD Marie-Bénédicte.
M. LEFEBVRE Louis.
M. LHERBIER-LEVY Sébastien.
M. MANTSOUNGA NGOLO Eudes.
M. MARBOTTE Benoît.
Mme MARGAILLAN Mélanie.
M. MASSE Robin.
M. MEIGNAN Anthony.
Mme MENGUY Anne-Claire.
Mme MOUISSET Christel.
M. MOUSSA Djimadoum.
Mme ODADJIAN Marion.
M. PAIROT Hugo.
Mme PERRIGAUD Raphaëlle.
M. PINTE Adrien.
Mme POITEVIN Sandra.
Mme PREVOT Magali.

Mme REMSHAGEN Delphine.
Mme ROBLOT Laurine.
M. ROELENS Matthieu.
Mme ROTHE Louise.
Mme SAUGET Angele.
M. SAUVAGE Mickaël.
Mme SIMART-PIONETTI (SIMART) Julia.
M. SORIA (SORIA) Dimitri.
M. SPILIOPOULOS Grégoire.
Mme THOMIN Élodie.
Mme TRILLARD Gwenaelle.
Mme VINCENT Claire.
Mme VIVIER Marion.
Mme WARMEZ Justine.
Mme ZIEGLER (CHAN KIN) Lara.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 26 janvier 2017.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPILLIER*